

Ecrit par Echo du Mardi le 23 février 2021

Monsieur René RABET



Attestation de parution sur [echodumardi.com](#)

Date de téléchargement de justificatif : 20 décembre 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 23 février 2021 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 3 juillet 2020, **Monsieur René RABET**, en son vivant retraité, veuf de Madame Mireile GARNIER, demeurant à CADENET (84160) 9 cours Voltaire EHPAD. Né à MARSEILLE (13000), le 23 avril 1931.

Décédé à CADENET (84160) (FRANCE), le 13 août 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Foulques de SABRAN PONTEVES, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Foulques de SABRAN-PONTEVES, Emmanuel DRUJON d'ASTROS notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à LOURMARIN, place de l'Ormeau, le 19 février 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me GERAUDIE, notaire à CUCURON (VAUCLUSE), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.



Ecrit par Echo du Mardi le 23 février 2021

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
3950481

Publié le 23/02/2021